



Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'étude pour le projet d'aménagement de la place Numa-Droz

(Du 18 août 2010)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

1. Introduction

Dans notre programme politique 2010-2013 et sa planification financière, afin d'améliorer l'attractivité du centre-ville, nous annonçons le réaménagement de la route cantonale de l'Avenue du Premier- Mars à la Place Numa-Droz en priorisant les piétons et en garantissant des conditions favorables aux transports publics.

Au mois de janvier écoulé, votre Autorité prenait acte du programme politique et nous avons présenté publiquement notre intention relativement à l'aménagement de la Place Numa-Droz. Celle-ci faisait l'objet d'une large information également disponible sur le site internet de la Ville.

Comme le précise notre réponse à l'interpellation n° 10 – 604, du 28 juin 2010, l'aménagement de la place Numa-Droz s'inscrit dans le cadre des projets d'agglomération qui ont pour but de favoriser la mobilité et d'améliorer les conditions de circulation et de déplacement dans les villes. Ce dossier, soutenu par le Canton, a été retenu par la Confédération pour une réalisation prioritaire dès 2011.

Nous souhaitons développer un projet aussi complet que possible dans la perspective d'une demande de crédit à votre intention. Cette démarche répond en outre aux exigences de nos partenaires, Canton et Confédération, qui conditionnent leur financement à une maîtrise complète et globale du dossier. Elle est également garante du sérieux avec lequel nous traitons cet objet.

L'étendue du projet et sa complexité due aux multiples facettes à traiter, nécessite des frais d'étude importants, objet de la présente demande de crédit.

2. Une première étape

Notre Conseil a, dans un premier temps, effectué les premiers éléments d'étude afin de pouvoir déposer auprès de la Confédération, avec l'appui du Canton, un avant-projet. Le dossier a été accueilli très favorablement par les instances fédérales.

Le projet a été présenté publiquement fin janvier 2010. Nous avons précisé alors que nombre d'études et analyses complémentaires devaient être encore menées non seulement pour confirmer les intentions mais aussi pour apporter des réponses concrètes aux interrogations que suscite une telle action.

Depuis, l'affinage du dossier s'est poursuivi; il s'agissait d'adapter plus précisément la géométrie, de définir l'organisation de l'espace et le type de mobilier urbain en tenant compte des besoins des multiples utilisateurs. De nombreuses séances réunissant les intéressés ont été tenues. Le projet a fait l'objet de plusieurs présentations dans le cadre de cercles professionnels de manière à le mûrir encore et à le confronter à des visions nouvelles.

Nous exposons ci-après ce qui a été réalisé.

- Définition du périmètre d'étude et élaboration de variantes (réalisé)

Coût : 25'000.- francs

- Etablissement d'un avant-projet portant sur l'ensemble de la place et de son proche périmètre dont les questions de géométrie de la place et d'organisation de l'espace. Dépôt de l'avant-projet auprès de la Confédération, avant-projet retenu dans le contexte des projets d'agglomération (réalisé)

Coût : 35'000.- francs

- Principes concernant l'intégration urbanistique, l'arborisation, le mobilier urbain et la vérification de la géométrie (réalisé)

Coût : 24'000.- francs

- Pré-étude de circulation, comptage piétons, prédéfinition de régime de circulation (réalisé)

Coût : 26'000.- francs

- Image de synthèse, plans, esquisses, présentations (réalisé)

Coût : 10'000.- francs

Aujourd'hui, dans le but de vous présenter un rapport étayé nécessaire à votre prise de décision, nous souhaitons poursuivre le travail comme nous l'exposons dans le chapitre suivant.

3. Pour aller de l'avant

Afin de présenter à votre Autorité un projet le plus abouti possible, un pas de plus est nécessaire pour finaliser le dossier, maîtriser de manière complète les données financières ainsi que garantir le résultat final souhaité. De la sorte vous disposerez des éléments indispensables à une prise de décision reposant sur des données crédibles.

Nous résumons ci-après les études qu'il convient d'entreprendre encore.

- **Aménagement**

De l'avant-projet au projet définitif :

Aménagement de l'espace, géométrie définitive et adéquation de la signalisation, arborisation, détail des arrêts de bus, détail des constructions, caniveau, bordure, coupe type, profils en travers et en long, fosses d'arbres, finalisation du projet pour la phase de soumission.

Coût : 50'000.- francs

- **Circulation**

Etude de capacité et du niveau de service :

Il s'agit de définir avec précision différents scénarii d'évolution des mouvements, déplacements et trafic. Il s'agit également d'évaluer le niveau de service atteint par le projet et de le comparer à la situation

actuelle de référence. Ce travail de base nécessite des récoltes de données qui serviront également aux autres études environnementales et de circulation élargie notamment.

Coût : 10'000.- francs

Etude de circulation élargie :

Par son Service des ponts et chaussées, le Canton, par ailleurs propriétaire de la route, appuie les réflexions et les démarches préconisées. Il n'en demeure pas moins nécessaire de s'assurer que le réseau cantonal pourra toujours garantir son rôle en matière de gestion de circulation et de gabarit. Il s'agit notamment d'élargir la réflexion par une étude approfondie de circulation englobant un périmètre défini entre la baie de l'Evole, la rue des Terreaux, l'avenue du 1^{er} Mars et la rue de la Pierre-à-Mazel.

Coût : 30'000.- francs

- **Etude environnementale**

Qualité de l'air :

Des mesures de qualité de l'air seront entreprises. Il s'agit de vérifier l'impact d'un tel projet sur ce périmètre et d'évaluer, par le biais de diverses simulations, les mesures d'assainissement à entreprendre éventuellement.

Coût : 7'000.- francs

Bruit :

A l'instar de l'air, la problématique du bruit mérite une attention particulière. On atteint déjà aujourd'hui des valeurs d'alarme. Des actions d'assainissement passives et/ou actives seront nécessaires à priori. Des campagnes de mesures du bruit et saisies de données in situ sont planifiées dans le but d'évaluer plusieurs scénarii. Cette démarche s'étend au-delà du périmètre d'aménagement de la place Numa-Droz en tenant compte des conséquences liées à la réorganisation de la circulation stimulée par le nouvel aménagement.

Coût : 30'000.- francs

- **Eclairage**

L'éclairage public allié à l'éclairage d'ambiance nécessite des approches spécialisées. Outre l'appui de Viteos, associé pleinement aux réflexions, un regard d'expert en la matière est indispensable. Il s'agit de trouver un équilibre entre l'utile et le beau. Nous introduisons également dans la réflexion le souci de l'économie d'énergie.

Coût : 7'000.- francs

- **Ligne aérienne TN**

La place est traversée par de nombreuses lignes TN et notamment des trolleybus. L'étude de la ligne aérienne est particulièrement complexe. Il s'agira aussi de préparer un dossier pour la mise à l'enquête finale de cette infrastructure. Cela dit, des discussions sont en cours en vue du financement par les TN des études et des coûts d'adaptation de la ligne aérienne. Les enjeux sont évidemment importants tant au niveau financier (plusieurs centaines de milliers de francs non compris dans notre planification) qu'au niveau de l'aménagement des infrastructures des transports publics de la place.

Coût : 12'000.- francs

- **Relevés**

Un travail de relevés géométriques et des niveaux est essentiel pour assurer une réalisation de qualité et exempte de mauvaise surprise financière.

Coût : 8'000.- francs

- **Dossier de présentation et images de synthèse**

Nous proposons de réaliser des images de synthèse dans le but de mieux présenter le dossier. Ces dernières serviront de support aux plans et autres documents.

Coût : 15'000.- francs

Ensemble des coûts d'études (TTC)

289'000.- francs

4. Aspects de financement

Sans trop anticiper sur le rapport qui présentera le projet et la demande de crédit nécessaire à sa réalisation, nous sommes aujourd'hui déjà en mesure de préciser que compte tenu de la participation financière de la Confédération et du Canton, le montant de trois millions de francs qui figure à la planification financière 2010 – 2013 sera respecté au niveau de la participation de notre Ville, en incluant les frais d'études décrits ci-dessus. Ceux-ci seront du reste partagés entre les Autorités concernées dans la mesure où ils sont intégrés au coût global du projet.

Les participations financières de la Confédération (35%, soit environ un million de francs) et du Canton (la moitié du coût de l'aménagement déduction faite de la part de la Confédération selon accord formel du 14 août dernier du Département de la gestion du territoire) tiennent compte du contexte du dossier d'agglomération mais également de la qualité des réflexions en cours.

Enfin, compte tenu de l'importance du dossier pour notre ville et notre Canton qui défend le projet d'agglomération auprès de la Confédération, la commission financière sera consultée.

Pour la forme, rappelons que le projet d'aménagement de la place Numa-Droz affecte aussi le domaine des routes cantonales ce qui explique la participation du Canton et l'étroite collaboration qui en découle entre la Ville de Neuchâtel et l'Etat, en particulier avec le Département de la gestion du territoire en charge du projet d'agglomération.

5. Délai

Nous estimons qu'une fois les crédits d'étude obtenus, un délai de trois mois nous permettra d'atteindre un degré de détail suffisant nécessaire à l'élaboration d'un rapport avec demande de crédit à votre Autorité.

En présumant que ce crédit soit obtenu au début du mois de septembre, la demande de crédit à votre Conseil sera déposée au mois de février 2011.

6. Conclusion

Le projet d'aménagement de la place Numa-Droz est étroitement lié au dossier d'agglomération initié et soutenu par la Confédération et le Canton afin de favoriser la mobilité et d'améliorer les conditions de circulation dans les villes et dans les agglomérations au moyen notamment du fonds fédéral d'infrastructure.

Il s'agit d'étudier suffisamment dans le détail toutes les facettes du dossier exigées par nos partenaires d'une part, mais aussi de pouvoir répondre aux questions que suscite ce type d'aménagement nouveau dans notre ville.

Nous estimons qu'il est également important pour votre Autorité de pouvoir s'appuyer sur une étude aussi complète que possible et c'est la raison pour laquelle nous vous proposons ce crédit d'étude qui permettra d'apporter les réponses essentielles à cet ambitieux projet.

Dès lors, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de prendre acte du présent rapport et d'adopter le projet d'arrêté ci-après.

Neuchâtel, le 18 août 2010

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,

Le chancelier,

Daniel Perdrizat

Rémy Voirol

Projet

Arrêté
concernant une demande de crédit d'étude pour le projet
d'aménagement de la place Numa-Droz

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier.- Un montant de 289'000 francs est accordé au Conseil communal pour l'étude du projet d'aménagement de la place Numa-Droz.

Art. 2.- L'amortissement de cet investissement, au taux de 10 % l'an, sera pris en charge par les comptes de fonctionnement de la Section des infrastructures et énergies.

Art. 3.- Le présent crédit est indexé sur la base de l'indice des prix à la consommation.

Art. 4.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.